

## I. HORAIRES ADMINISTRATIFS EN PÉRIODE DE COURS

Pour obtenir un rendez-vous, nous contacter au préalable par téléphone au 09.82.53.34.38 ou par mail à l'adresse suivante : [contact@labellevoix.fr](mailto:contact@labellevoix.fr)

En cas d'absence, n'hésitez pas à nous laisser un message sur le répondeur de La Belle Voix, nous vous rappellerons au plus vite.

## II. HORAIRES HORS PÉRIODE DE COURS

Pas de permanence. Contact par mail ou téléphone comme indiqué ci-dessus

## III. INSCRIPTIONS

Les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année, quelle que soit l'activité choisie (PDF à télécharger sur notre site « [labellevoix.fr](http://labellevoix.fr) »). Le tarif se fait au prorata des semaines restantes selon le calendrier scolaire.

Nous ne pratiquons plus les tarifs « forfaits annuels » pour les inscriptions intervenants après les vacances de Pâques.

Les pré-inscriptions pour tous les élèves ont lieu dès le mois de juin. Les élèves inscrits l'année précédente sont prioritaires.

## IV. SÉCURITÉ

### a) Élèves mineurs

La responsabilité de La Belle Voix est engagée à partir du moment où l'élève mineur est pris en charge par le professeur pour son cours, elle cesse dès que le cours est terminé. Il est donc demandé aux parents d'accompagner leurs enfants jusqu'à la salle de cours et de les récupérer à la fin du cours dans l'enceinte de l'établissement.

Les enfants qui rentrent seuls après leur cours doivent fournir une autorisation de sortie signée par les parents (PDF inscription à télécharger sur notre site « [labellevoix.fr](http://labellevoix.fr) »).

## V. RÈGLES DE VIE

Il est interdit de fumer dans les locaux de La Belle Voix.

Il est interdit de manger et boire dans les salles de cours.

Il est interdit de rentrer des animaux dans l'enceinte de La Belle Voix.



## VI ASSURANCES

**LA BELLE VOIX** dégage sa responsabilité en cas de vol. Les effets personnels de l'élève sont sous sa responsabilité et ne sont pas pris en charge en cas de vol, perte ou détérioration.

## VII FACTURATION

Elle est établie par l'administration de **La Belle Voix**. Le règlement doit être effectué avant le début des cours. Le montant de la prestation est payable en une seule fois.

Toutefois, un échelonnement de paiement est possible en fonction du montant à régler. Dans ce cas, les chèques doivent tous être remis avant le début des cours. Ils seront ensuite déposés chaque début de mois par **La Belle Voix**, à savoir entre le 5 et le 10 septembre, octobre,...

En cas de non-paiement partiel ou total, la direction se réserve le droit d'interrompre les cours pour l'élève concerné.

## VIII COURS

Les cours ainsi que les stages sont valables pour l'année en cours et non reportables d'une année sur l'autre.

## IX PHOTOCOPIES DE PARTITIONS

Il est possible d'utiliser des vignettes donnant droit à la reprographie de partitions musicales, soit 10 photocopies par an et par élèves sous réserve de l'apposition d'une vignette sur chacune d'elle.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction de **La Belle Voix**.

**La Belle Voix** se dégage de toute responsabilité concernant les photocopies effectuées ou apportées par les élèves en infraction avec la loi.

[Plus d'info sur la législation en vigueur](#)

[http://bogredase.free.fr/musik/jam%20session%20clichy/SACEM/argumentaire\\_reprographie\\_conse rvatoires.pdf](http://bogredase.free.fr/musik/jam%20session%20clichy/SACEM/argumentaire_reprographie_conse rvatoires.pdf)

## X ABANDON

En cas d'abandon en cours d'année, il convient de transmettre un courrier à l'attention de **La Belle Voix** en expliquant les raisons. **LES COURS NE SONT PAS REMBOURSABLES** sauf en cas de maladie grave ou déménagement (joindre un justificatif). Le remboursement se fera à partir de la date indiqué sur le dit justificatif.



## XI ABSENCE ET RETARDS

Un horaire des cours est donné en début d'année. Les cours commencent et finissent à l'heure. En cas d'absence du professeur, le cours sera reporté à une autre date. En cas de retard du professeur, le temps manqué sera reporté à une autre date. En cas d'absence de l'élève, celui-ci devra prévenir le professeur. Le cours ne sera pas rattrapé. En cas de retard de l'élève, le temps manqué ne sera pas rattrapé.

## XII AUDITIONS

Les élèves peuvent être amenés à se produire en dehors de l'école. Un courrier sera alors adressé aux parents et aux élèves majeurs.

## XII ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Vous pouvez imprimer le présent règlement ou le consulter en permanence sur notre site « [www.labellevoix.fr](http://www.labellevoix.fr) ». Pour participer à nos cours, vous devrez cocher la case « J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte le contenu » au bas de votre document d'inscription.

